

L'ajournement

De ce fait, des centaines de localités et de quartiers au Canada sont laissés pour compte, ne pouvant se prévaloir de ce programme. Je compte dans ma circonscription trois localités qui n'ont jamais été désignées. Bon nombre des habitants de ces régions vivent à proximité de zones rurales où leurs voisins peuvent bénéficier du PAREL, alors qu'ils n'y ont pas droit, eux, même s'ils en font la demande. Beaucoup de ces gens sont établis dans de vieilles maisons qui auraient grandement besoin d'être rénovées. Les retraités aux revenus fixes voient leurs voisins d'en face se prévaloir du programme. Ils s'enquièreent mais constatent qu'ils sont inadmissibles parce que leur localité n'a jamais été désignée. Cette injustice devrait tous nous inquiéter.

Dans le cas d'une municipalité, j'écris au ministre et à la SCHL depuis 1980 pour tenter de rendre cette localité admissible au programme PAREL. En avril 1981, on me donnait l'assurance que la localité de North Cowichan était sur la liste prioritaire, mais que de nouveaux fonds devaient être débloqués. Toutefois, en décembre 1982, dans l'intervalle l'économie de North Cowichan s'était sensiblement détériorée et les besoins étaient encore plus grands, le ministre m'a écrit que North Cowichan, Duncan and Ladysmith n'étaient plus comprises parmi les localités prioritaires.

Dans les lettres que j'ai reçues du ministre à ce sujet, il parle constamment de la pénurie de fonds, des restrictions budgétaires, pour expliquer pourquoi ces endroits n'ont pas été désignés.

Une des nombreuses déceptions dans le budget d'hier est que le gouvernement a négligé d'élargir un programme que tous les députés jugent satisfaisant. C'est un bon programme qui remettrait des fonds aux propriétaires de logements qui, à leur tour, les verseraient aux artisans et aux entreprises locales. C'est un instrument de ce genre, comme le prétendent les députés de ce côté-ci, dont notre économie a besoin. Toutefois, le ministre et le gouvernement répondent que les restrictions budgétaires interdisent toute expansion du programme.

Dans l'exposé budgétaire d'hier, nous avons vu comment certaines de ces restrictions budgétaires sont appliquées dans d'autres secteurs de l'économie. Par exemple, les sociétés pétrolières reçoivent un don de 190 millions par suite de la suspension de la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires jusqu'au 1^{er} janvier 1985. Nous avons entendu le ministre des Finances annoncer que les plafonds des contributions aux REER soustraites à l'impôt seront doublés et triplés. Cette proposition sera directement avantageuse pour les riches. Comme nous le savons tous, ceux qui touchent des revenus faibles ou moyens sont incapables d'épargner le montant maximal de \$5,500 versé au REER et soustrait à l'impôt chaque année. A fortiori les \$10,000 prévus pour 1985 ou les \$15,000 pour 1988. Cette majoration des exemptions fiscales à l'égard des REER est un allègement accordé aux riches qui représentera 675 millions de dollars d'ici quelques années.

● (1805)

Nous n'avons pourtant pas besoin de stimuler l'épargne. Des grandes sociétés ont été généreusement renflouées. Depuis deux semaines, nous entendons parler d'une caisse noire du parti libéral de 150 millions de dollars. Si le gouvernement renonçait à utiliser les deniers publics pour s'attirer les faveurs

de certaines circonscriptions et tentait plutôt de les utiliser le mieux possible, notre économie ne se trouverait pas dans un pareil pétrin.

Des localités d'un bout à l'autre du Canada attendent depuis des années d'être désignées aux fins du PAREL. Elles se trouvent à la fin d'une longue file qui n'avance jamais. Je demande au gouvernement de prendre certaines dispositions pour élargir et financer le programme, afin que nous puissions réparer nos maisons, créer des emplois et donner une nouvelle impulsion à notre économie.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais répondre aux questions de l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) du 10 février 1984, au sujet du programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL).

Comme l'a souligné le député, le PAREL connaît un vif succès. Depuis son entrée en vigueur en 1974, quelque 262,000 logements d'un bout à l'autre du Canada ont bénéficié d'une aide pour leur réparation. Au cours des deux dernières années, le gouvernement fédéral a contribué 359 millions de dollars au titre du financement des immobilisations du Programme, dont 309 millions étaient susceptibles de remise. Grâce à cette aide, environ 89,000 logements ont été remis en état. Au cours de 1983, on a accordé à deux reprises un financement supplémentaire au PAREL. Ainsi, 40 millions de dollars échelonnés sur deux ans ont été affectés au Programme lors du budget d'avril. En octobre, le Programme a reçu un financement additionnel de 40 millions de dollars afin d'en permettre l'application sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Ces mesures témoignent clairement de l'engagement du gouvernement fédéral à préserver le parc de logements existants. Nous continuerons de financer en 1984 ce programme qui connaît une grande faveur auprès du public afin de permettre au plus grand nombre de personnes possible d'en profiter.

J'aimerais préciser, monsieur le Président, que nombre de régions au pays sont déjà désignées comme admissibles au PAREL. Bien que le gouvernement fédéral reconnaisse que le Programme n'est pas offert dans toutes les régions, sauf pour les personnes handicapées, un des objectifs du Programme est de favoriser la revitalisation des collectivités et, par conséquent, les efforts sont concentrés sur les zones caractérisées par des conditions de logement en mauvais état. Il a fallu restreindre l'admissibilité au Programme en raison de la demande importante par rapport au budget limité.

Comme l'a indiqué le ministre dans sa réponse devant la Chambre des communes, il serait injuste de rendre universelle l'application du Programme sans en accroître le financement, puisqu'on risquerait ainsi de priver des personnes qui ont présenté une demande d'aide depuis déjà un certain temps.

J'apprécie l'intérêt que porte le député au PAREL et l'appui qu'il y manifeste. Les programmes de logement fédéraux font continuellement l'objet d'évaluations visant à les améliorer. Le PAREL est actuellement à l'étude et une attention particulière est accordée à la possibilité d'en élargir l'admissibilité à tous les citoyens de toutes les régions.